

Rapport moral du 9 décembre 2012

Je vais commencer par le problème de l'année écoulée.

La circulaire relative au renouvellement général des locations des droits de pêche de l'Etat stipule clairement que l'on doit maintenir les pratiques des pêcheurs amateurs aux engins et filets.

Nous sommes des pêcheurs de loisir aux engins et filets sur le Domaine Public Français. Ainsi nous ne pouvons pratiquer que sur le DPF et cette spécificité nous limite par rapport aux AAPPMA qui elles, peuvent pratiquer sur les domaines public et privé.

Aussi est-il logique et légitime que les associations recherchent les possibilités de donner aux adhérents les moyens de pratiquer sur tous les secteurs du DPF proches de chez eux.

Ainsi donc je suis particulièrement inquiet lorsque je vois une AAPPMA déclarer qu'elle ne veut pas « de gens tels que nous » sur les baux qu'elle occupe sur le Domaine Public Français.

Pour éliminer la résistance de la minorité Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets, il est alors employé sans vergogne la stigmatisation de cette minorité en la qualifiant de « viandards et de pilleurs des ressources piscicoles ».

Je suis doublement inquiet lorsque la fédération ne dit mot sur de tels propos alors que nous sommes des pêcheurs de loisir rattachés à la fédération nationale de la pêche en France qui nous administre et doit nous défendre ou au moins ne pas prendre partie.

Je suis cependant optimiste car enfin les statuts des ADAPAEF ont été publiés au journal officiel. D'autre part, quand l'ADAPAEF 44 a la possibilité de se présenter et d'expliquer traditions et techniques, elle passionne un public chaque fois plus nombreux, et enfin voir des jeunes intégrer l'association me donne également de bonnes raisons de croire en notre avenir.

En conséquence, je demande à chacun, en fonction de ses possibilités, de participer à la transmission et à la valorisation du patrimoine qui est le nôtre à tous.

Gilles CHOSSON